

**Arrêté ministériel modifiant l'arrêté du Gouvernement du  
3 avril 2014 portant nomination des membres du Comité  
d'orientation et de sélection pour la production, la  
diffusion et la qualité de l'information à destination des  
jeunes**

**A.M. 22-09-2015**

**M.B. 26-05-2017**

La Ministre de la Jeunesse,

Vu le décret du 20 juillet 2000 déterminant les conditions d'agrément et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement et centres d'information des jeunes et de leurs fédérations et l'article 43bis inséré par le décret du 8 mai 2008 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 avril 2014 portant nomination des membres du Comité d'orientation et de sélection pour la production, la diffusion et la qualité de l'information à destination des jeunes ;

Considérant que Madame Laetitia MALHERBE remplit les conditions de nomination reprises à l'article 43bis § 3, du décret du 20 juillet 2000; Qu'elle est en effet proposée par la Commission consultative des Maisons et Centres de jeunes ;

Que, par conséquent, il y a lieu de désigner Madame Laetitia MALHERBE en qualité de membre effectif,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Est nommée membre du Comité d'orientation et de sélection pour la production, la diffusion et la qualité de l'information à destination des jeunes

**EFFECTIF**  
Madame MALHERBE Laetitia  
Rue de Monceau Fontaine 35  
6031 Monceau sur Sambre

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 22 septembre 2015.

Bruxelles, le 22 septembre 2015.

I. SIMONIS,  
Ministre de la Jeunesse